

## ANNONCE D'INTERET

**N.B. Le formulaire ci-annexé s'adresse aux personnes ou ménages qui sont à la recherche de potentiel-le-s colocataires en vue de déposer une candidature groupée pour l'un des Appartements-Suites**

**A retourner, soit par courrier postal, soit par e-mail à l'adresse : [plaines-du-loup@codha.ch](mailto:plaines-du-loup@codha.ch)**

### RAPPEL DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS MIS À LA LOCATION

Une vérification détaillée des éléments suivants sera demandée au moment de l'attribution définitive des logements, en fonction des règlements en vigueur; l'attribution formelle et définitive sera effectuée par la Ville de Lausanne :

L'attribution du logement doit répondre à différentes conditions, à savoir :

- **Taux d'effort** : rapport entre la somme des revenus nets et le loyer (hors charges) d'un ménage ; il est utilisé pour s'assurer de la capacité financière des coopérateurs pour régler leurs loyers. Ce taux devrait être inférieur à 33 %. Autrement dit, un ménage ne devrait pas consacrer plus de 33 % de ses revenus pour son logement.

Le loyer ne doit pas non plus être en-dessous de 15 % de vos revenus net (selon ch. 650 mentionné dans la dernière décision de taxation fiscale).

- **Taux d'occupation** : fixé à une pièce de plus que le nombre d'habitant.e.s (par exemple, une personne seule peut prétendre à un logement de 2 pièces maximum, un ménage de 2 personnes à un 3 pièces maximum, etc.).
- Avoir son domicile fiscal ou travailler à Lausanne depuis au moins deux ans ou 3 ans durant les 5 dernières années. Avoir un attachement particulier avec la Ville de Lausanne.
- La solvabilité du/des coopérateur/ice/teur/s
- La capacité à fournir les fonds propres requis

=====

## ANNONCE D'INTERET

**N.B. Ce formulaire s'adresse aux personnes ou ménages qui sont à la recherche de potentiel-le-s colocataires en vue de déposer une candidature groupée pour l'un des Appartements-Suites**

A retourner, soit par courrier postal, soit par e-mail à l'adresse : [plaines-du-loup@codha.ch](mailto:plaines-du-loup@codha.ch)

---

### INTERET POUR LES APPARTEMENTS (*par ordre de préférence*) :

1) Cluster N° :

1<sup>er</sup> choix - Suite n° :

2<sup>ème</sup> choix – Suite n° :

3<sup>ème</sup> choix – Suite n° :

2) Cluster N° :

1<sup>er</sup> choix - Suite n° :

2<sup>ème</sup> choix – Suite n° :

3<sup>ème</sup> choix – Suite n° :

Nom(s) :

Prénom(s):

Adresse :

Email(s) :

Téléphone(s) :

Nombre de personnes du ménage : adultes  enfants

**Attention** : le taux d'occupation est fixé à une pièce de plus que le nombre d'habitant.e.s

Domicile fiscal à Lausanne depuis plus de 2 ans ?      oui       non

Activité professionnelle à Lausanne depuis plus de 2 ans ?      oui       non

Avez-vous un attachement particulier avec la Ville de Lausanne :  Oui  Non

Dans l'affirmative, lequel ? :

**Revenus annuels bruts du ménage en 2023**

(allocations familiales, subsides  
d'assurance-maladie, pension  
alimentaire incl.) :

**Revenus nets du ménage**

(selon ch. 650 de la décision de taxation fiscale **2022** :

Etes-vous au bénéfice de prestations complémentaires ? :      oui                   non

Faites-vous l'objet de poursuites ? :                                  oui                   non

Déjà membre(s) de la Codha ?    oui                   non

**Les documents suivants seront demandés en cas d'attribution :**

- Copie de la **dernière décision de taxation des impôts** (communaux et cantonaux **2022**, sur laquelle figure le détail du calcul d'impôt (code 650);
- Copie des trois dernières fiches de salaires :  x 12     x 13 ?
- Copie du bilan et compte d'exploitation 2021-2022 pour les indépendants;
- Copie de la décision de prestations des allocations familiales;
- Copie de la convention alimentaire / de séparation / jugement de divorce s'il y lieu;
- Copie du dernier décompte de la caisse d'assurance chômage / indemnité pour perte de gain / SUVA (décompte indemnités journalières);
- Copie de la dernière décision de rentes AVS/AI/2ème pilier;
- Copie de la dernière décision de prestations complémentaires AVS/AI ou autres;
- Copie des dernières décisions : OVAM (subsides assurance-maladie / AIL (aide au logement) / BRAPA (recouvrement pensions alimentaires/entretien / OCBE (études);
- Copie du dernier décompte chronologique du RI;
- Copie des pièces d'identité, permis de séjour (recto/verso), des permis d'établissement ;
- **Extrait de non-poursuites sera sollicité.**

Date :

Signature(s): .....